



## **NEGOCIATION DE L'ARTICLE 44 DE LA CCN SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES**

**Suite à la rencontre des organisations syndicales nationales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SNAP, SNU, SUD, UNSA) les organisations syndicales nationales suivantes CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, UNSA demandent l'ouverture d'une négociation sur l'article 44 de la Convention Collective Nationale de Pôle emploi sur la gestion des activités sociales et culturelles unifiée pour les agents de droit privé et les agents de droit public et comportant un niveau national assurant la mutualisation des ressources. Cette négociation aura pour but d'adapter les dispositions de l'article 44 maintenu, aux exigences de la décision de la Cour d'Appel**